



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** concernant **les études d'art au Luxembourg**.

Dans une lettre ouverte datée du 28 décembre 2021 avec plusieurs douzaines de signataires, une initiative de jeunes artistes a revendiqué la création d'une école d'art luxembourgeoise capable de réunir toutes les formes et disciplines artistiques.

Dans son argumentaire, l'initiative cite la nécessité pour des étudiant-e-s résidant au Luxembourg de partir à l'étranger pour entreprendre différentes carrières artistiques, la possibilité d'une meilleure formation des artistes luxembourgeois, ainsi que sa conviction qu'une école d'art luxembourgeoise permettrait d'attirer des artistes étrangers talentueux et d'accroître le rayonnement artistique et culturel du Grand-Duché.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) **Combien de résident-e-s luxembourgeois-es sont actuellement inscrit-e-s dans une formation artistique de l'enseignement supérieur à l'étranger ? Monsieur le Ministre peut-il ventiler le chiffre total par les différents types de formations et disciplines ?**
- 2) **La création d'une école d'art a-t-elle par le passé été envisagée au Luxembourg, où est-elle actuellement sous considération ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna Bernard
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Le Ministre

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 5823 de Madame la Députée Djuna Bernard concernant les études d'art au Luxembourg

En réponse à la question parlementaire de l'honorable députée Djuna Bernard concernant les études d'art au Luxembourg, j'ai l'honneur d'apporter les précisions suivantes.

Il ressort de la base de données des aides financières de l'Etat pour études supérieures que pendant l'année académique 2020/2021, 987 étudiants résidents ont suivi une formation de l'enseignement supérieur à l'étranger dans le domaine des beaux-arts et de l'audio-visuel. Pour 2021/2022, on compte actuellement 979 étudiants dans ces domaines, étant entendu que, pour des raisons évidentes, les chiffres de l'année académique en cours ne sont pas encore définitifs.

Dans ce contexte, il n'est pas sans intérêt de noter qu'au Luxembourg, 89 étudiants étaient inscrits, en 2020/2021, dans un programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) relevant du domaine des arts appliqués, et 87 étudiants suivent actuellement un tel programme. Il s'agit en l'occurrence des programmes menant aux BTS Dessin d'animation, Cinéma et audiovisuel, Réalisateur graphique et Game Art and Game Design, offerts par le Lycée des Arts et Métiers.

La création d'une école d'art au Luxembourg n'est pas prévue par le programme gouvernemental 2018-2023.

Luxembourg, le 24 mars 2022

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

(s.) Claude Meisch